Les curieux dessous du « Bootlegging » en Europe

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cette remarque s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes J'ai vu, tant en Suède qu'en Norvége, d'adorables filles de dix-huit printemps, des blondes aux yeux angéliques et au visage éthéré, tenir le coup avec une aisance dont un vieux loup de mer eût été jaloux.

Une rue de tonneaux

Si la prohibition suédoise enrichit les Danois, il faut rendre à ces derniers cette justice qu'ils font de leur mieux pour recevoir dignement leurs hôtes du « week-end ». Le fait que le voyageur débarquant du bateau de Malmo arrive dans le bureau de contrôle des passeports en passant entre une double haie de tonneaux d'eau-de-vie, témoigne d'un sens aigu des affaires en même temps que d'un tact au-dessus de tout éloge.

Il y a une véritable petite rue construite avec des tonneaux, spectacle bien fait pour exciter par suggestion la pépie du passant, sans parler des effluves qui imprègnent tout le voisinage. Quand le voyageur, après une brève attente, sort du bureau de contrôle, ses vêtements dégagent déjà une odeur d'alcool si puissante qu'il pourrait, avec un peu d'imagination, se croire au dimanche soir.

Bonheur en bouteilles

Le décor ajoute à la gaieté ambiante La douane et le service des passeports sont encadrés de restaurants, guinguettes ou cabarets. Aux devantures, d'immenses affiches assurent les chalands éventuels qu'ils n'ont pas besoin de pousser plus loin. Ici même leur main peut atteindre tous les bonheurs liquides dont ils avaient rêvé. Le réembarquement du dimanche soir offrant souvent, pour les Suédois, des difficultés qu'on pourrait qualifier d'ambulatoires, nombreux sont les excursionnistes de Malmo qui estiment plus sage de ne pas s'éloigner du port. Ils trouvent d'ailleurs là de quoi satisfaire tous leurs goûts. Des dancings avoisinent les restaurants et les cabarets. J'en ai visité un l'autre samedi. A part le propriétaire, les musiciens et les garçons, tous ceux qui se trouvaient là étaient Suédois. Ces infortunées victimes de la prohibition, réunies autour de petites tables carrées se donnaient, à grandes lampées des forces pour les privations à venir. Dans un coin, près du piano, deux ou trois musiciens pinçaient sur les cordes de leurs instruments le plus allègre des fox-trots. Il paraît que la musique gaie donne soif.

Philosophie

La scène différait de celles qu'on peut voir dans cent autres ports d'Europe, de Marseille à Hambourg et de Naples à Cardiff, par des inscriptions d'une haute philosophie placardées sur les murs. L'une d'elles, par exemple disait : « Bien des gens se sont noyés dans la mer et il ne vient pourtant à l'esprit de personne de dire que l'eau est dangereuse. Or, nul ne s'est jamais noyé dans de l'alcool ». Une autre maxime recommandait à ceux qui « voulaient se battre à tout prix, de se faire boxeurs professionnels et de ne pas fréquenter les endroits où boivent les braves gens ».

Une troisième inscription me laissa perplexe : « La boisson, l'amour et les femmes voilà — disait-elle — les trois joies de la vie ». Qu'en ce lieu on mit en tête la boisson, passe encore. Mais quelle subtile différence peuvent bien faire ces Nordiques entre l'amour et les femmes ?

Le dimanche soir, le port de Copenhague offre la contre-partie du spectacle que donne Malmo le samedi après-midi. Les Suédois regagnent la patrie de la prohibition qu'ils ont quittée la veille. Mais, au retour, ces grands gaillards blonds, par ailleurs fort polis, ne cèdent que rarement leur siége aux dames. Ils sont si fatigués. Il leur reste juste assez d'énergie pour exprimer en quelques termes significatifs leur opinion du régime sec.

La contrebande

Dans tous les pays secs, la contrebande ou si vous préférez, le « bootlegging » naît spontanément. Mais il y a un abîme entre les méthodes du « bootlegging » américain et celles de son collègue d'Europe. Un seul chiffre vous en donnera une idée. Depuis que le régime sec est en vigueur, les policemen des ports baltiques et scandinaves n'ont tué tout au plus qu'une douzaine de contrebandiers. Il ne semble pas que ceux-ci aient riposté. Al Capone et ses anciens collaborateurs liront ce dernier détail avec une moue de dédain...

(Reproduction interdite.)

LES DIVERS MÉFAITS D'UN AVENTURIER

En avril 1933, un réparateur de yachts, M. Amitrano, recevait la visite d'un homme élégamment vêtu, qui lui fit faire pour plus de 8.000 francs de réparations à un yacht. Le travail fut effectué, mais M. Amitrano ne fut pas payé et son client ne lui donna jamais de ses nouvelles. Or, l'autre soir, à l'Estaque, M. Amitrano se trouva en présence du propriétaire du yacht. Il le fit aussitôt arrêter.

L'individu avoua sa véritable identité : Georges-Marie Salanson, citoyen suisse, 36 ans, se disant notamment Cany, Roch, Hirault, Lefranc, Chevreux, Farnaux. Au sujet de l'affaire du yacht, il fit la déclaration suivante :

« Au début de 1933, étant employé chez un notaire de Saint-Denis, près de Paris, j'ai ouvert le coffre-fort à l'aide de fausses clefs que j'avais fabriquées. J'y ai dérobé 213.000 francs en espèces et 20.000 francs en titres. Je me suis rendu à Brest et j'ai acheté le yacht que je suis venu faire réparer à Marseille, après plusieurs croisières, à la suite d'un accident. J'ai touché le montant des assurances, mais je n'ai pas payé M. Amitrano.

» En quittant Marseille, je me suis rendu en Bulgarie, puis en Espagne, et, finalement, sur la Côte d'Azur. A Saint-Tropez, avec un ami, Roger Combet, j'ai fabriqué de la fausse monnaie, mais, à la suite d'une dénonciation, la gendarmerie est intervenue. Je me suis enfui ; mon ami a été arrêté ».

Salanson, qui est recherché par les parquets de la Seine et du Var, a vraisemblablement commis d'autres méfaits. L'enquête de la sûreté se poursuit, car Salanson a avoué être revenu à Marseille pour mettre à exécution un projet sur la nature duquel il n'a pas voulu jusqu'à présent s'expliquer.

LA DETTE de reconnaissance de Poulner, l'ami de Stavisky

Nous avons dit dernièrement que la justice venait de découvrir qu'un nommé Henri Poulner, ami de Stavisky, payait l'appartement occupé par les enfants du célèbre escroc et leur nurse.

Interrogé à ce sujet, Poulner explique qu'il connut Stavisky pendant la guerre, alors qu'il tenait, avec Jeanne Bloch, alias Jeanne Avril, un élégant cabaret de nuit à Montmartre. La guerre terminée, et bien que leurs relations devinssent moins suivies, les deux hommes restèrent bons amis.

« Eclata alors l'affaire des faux bons de la Défense nationale, pour laquelle je fus emprisonné sous l'inculpation d'émission de faux bons, déclare Poulner. Nous étions alors en 1925. En 1926, je fus condamné aux travaux forcés. Je suis resté 59 mois incarcéré dans les cellules de la grande surveillance, à la prison de la Santé, à Fresnes, ou dans les cachots de la centrale de Melun. En décembre 1927, la révision de mon procès étant commencée, je bénéficiai d'une commutation de peine.

» Enfin, je fus gracié en 1932 ! »

A propos d'une grâce

Poulner précise que s'il fut ainsi gracié, ce ne pouvait être grâce à Stavisky. Celui-ci était lui-même, à ce moment, en prison.

« Stavisky, libéré à son tour, poursuit Poulner, j'allais le trouver au grand hôtel des Champs-Elysées, où il demeurait alors, et lui demandai de me donner les moyens de gagner ma vie, mais il répondit : « Tu as déjà trop payé, mon pauvre vieux, je ne veux pas de toi dans mes affaires ! » A ce moment, je me rendis parfaitement compte que, si mon ami ne voulait pas me mettre en relation avec des hommes d'affaires connus de lui et travaillant avec lui, c'était que ses combinaisons n'étaient pas saines, et qu'il ne voulait pas me créer d'ennuis.

» Sa prudence renforça, comme vous le pensez bien, l'amitié que j'avais pour lui ».

» Mais arrivons maintenant au scandale Stavisky. Quatre jours après que l'affaire eut éclaté, je fus convoqué à la police judiciaire et à la sûreté nationale. Là, des policiers, MM. Sylvestre, Belin et bien d'autres encore, me demandèrent quelles avaient été mes relations avec Stavisky, ce que je savais sur lui, sur ses amis et collaborateurs.

» Depuis janvier 1934, je fus convoqué encore régulièrement à la police judiciaire et, à chaque fois, aux questions qui m'étaient posées, je répondais inlassablement : — Je n'ai jamais été, auprès de Stavisky, qu'un ami, et, en aucune façon, de près ou de loin, je n'ai connu l'affaire, dont je n'ai appris l'existence que par les journaux ! »

« Je ne peux oublier pareille bonté »

Poulner ajoute : « Stavisky était un cœur généreux, mon père ayant eu une légère attaque, c'est lui qui, jusqu'à la mort du pauvre homme, paya les frais occasionnés par sa maladie. Chaque jour, il venait le voir et lui tenait compagnie. Pareille bonté, je ne peux l'oublier. Aussi, contrairement à la plupart des gens qui, eux, devaient beaucoup à Alexandre sur le terrain commercial et « affairiste », et qui, aujourd'hui, prudemment, se sont éclipsés, je me devais de témoigner au moins à sa malheureuse famille ma profonde reconnaissance.

» Depuis deux ans, désireux de faire oublier que je fus condamné au bagne, je travaille régulièrement dans une entreprise de charbonnage.

» Mon rôle, dans tout ceci, consiste à porter secours à deux pauvres enfants qui viennent, l'un et l'autre, d'être gravement malades, et qu'une dévouée gouvernante s'efforce de faire vivre, en leur donnant l'illusion que rien n'est change dans leur vie ; je devais le faire, cela, depuis bien longtemps, le juge d'instruction comme la police le savent ».

De l'argent... avec des meubles

— Mais parlez-moi des dépenses que vous avez faites pour Arlette Stavisky et ses enfants. Où prenez-vous tout cet argent ?

— S'il m'avait fallu faire un gros effort pécuniaire pour Arlette Stavisky et ses enfants, cela m'aurait été impossible ; le logement que j'ai loué rue Lacretelle ne me coûte que 9.000 francs de loyer par an. N'oubliez pas aussi que Stavisky avait fait meubler richement un appartement, 9, rue de la Renaissance, dont la moitié des meubles, tentures, boiseries et tableaux revient à sa femme.

» Ayant loué du logement nécessaire pour justifier la mise en liberté provisoire d'Arlette Stavisky, je comptais récuperer l'argent avancé ainsi par moi en vendant à des particuliers une partie des meubles revenant à la femme d'Alexandre. Je dois vous dire que je n'ai pu trouver jusqu'à maintenant un seul acquéreur. Les frais restent donc pour l'instant à ma charge.

» Il est assez bizarre qu'on veuille maintenant me « mettre dans le bain » comme recéleur intermédiaire ou autre, alors que, depuis ma libération, je n'ai jamais perdu le contact avec la police, qui me surveille étroitement et connaît très bien tout ce que je fais.

» Mais, malgré tous mes efforts pour me relever, je devine très bien qu'il n'y a plus rien à faire. Je suis « marqué » !

» Je dois ajouter qu'en ce qui concerne mon attitude vis-à-vis des enfants de Stavisky, de tout temps, M. Ordonneau, juge d'instruction, comme M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, m'ont encouragé à m'occuper d'eux ! »

UN MASSACRE DANS L'ILE DE MINDANAO

Une bande de musulmans de l'île de Mindanao a attaqué le camp de police indigène de la province d'Agusan. Seize des agresseurs et cinq habitants d'un village voisin ont été tués.

RÉVOLTES DE DÉTENUS PRÈS DE GLASGOW

La prison de Barlinnie, près de Glasgow, est le théâtre, depuis lundi dernier, d'une série de rébellions de la part des détenus qui, sous divers prétextes, ont attaqué leurs gardiens.

De part et d'autre, on compte quelques blessés, qui ont dû être hospitalisés à l'infirmerie de la prison.

La direction de la prison entoure ces mutineries de la plus grande réserve. Cependant, on croit savoir que, lundi dernier, un groupe de détenus qui se trouvait au travail a brusquement abandonné le chantier sur lequel il était occupé, pour se ruer sur une cantine de la prison, qu'il a dévalisée.

Mardi après-midi, une nouvelle échauffourée, provoquée par une douzaine de prisonniers, a eu lieu ; deux gardiens ont été blessés.

UN OURAGAN EN ÉCOSSE

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, un ouragan extrêmement violent s'est abattu sur l'Ecosse. Dans de nombreuses villes, des toitures ont été enlevées, des cheminées abattues. Dans les campagnes, des routes ont été obstruées par des arbres déracinés, des poteaux télégraphiques ont été arrachés.

On ne signale aucun accident de personne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI SOCIALISTE BELGE A MARQUÉ SON OPPOSITION A LA POLITIQUE DE M. THEUNIS

Le Conseil général du parti socialiste belge a marqué son opposition contre les dernières mesures prises par le cabinet Theunis et dans un ordre du jour a protesté à la quasi-unanimité contre la diminution de 5 % des salaires et appointements des services publics. Il s'est déclaré solidaire de la Centrale des Mineurs qui n'est élevée contre la décision du gouvernement tendant à réduire également de 5 % les retraites des mineurs.

Enfin, le Conseil général socialiste, tout en demandant la résorption du chômage par certains travaux, ne veut pas qu'il en résulte une baisse des salaires ou, pour les chômeurs remis au travail, un traitement différent de celui des autres ouvriers.

L'opposition des socialistes à la politique d'économie de M. Theunis était attendue. Les mesures qu'il va appliquer sont en effet assez impopulaires car, d'une part, les fonctionnaires ont été diminués d'une façon très sensible, d'autre part, les salaires des ouvriers sont très bas. Déjà les mineurs ont tenu des réunions de protestation dans diverses parties du pays noir, mais il ne paraît pas, jusqu'à présent, que ces manifestations doivent se généraliser.

M. PHILIPPE HENRIOT BLESSÉ DANS UN ACCIDENT D'AUTO

Hier matin sur la route de Sainte-Foy-la-Grande, à Bordeaux, une automobile dans laquelle se trouvait M. Philippe Henriot, député de la Gironde, a fait une embardée par suite de l'éclatement d'un pneumatique et a buté contre le talus de la route. M. Philippe Henriot a été blessé à l'œil droit et à une jambe. Après avoir reçu quelques soins, il a pu continuer sa route sur Bordeaux.

LES MÉSAVENTURES D'UN GODELUREAU QUI GAGNA UNE AUTO

La XIVe Chambre Correctionnelle a condamné, hier après-midi, à quatre mois de prison, sans sursis, un jeune homme de 21 ans, Lucien Gilbert, poursuivi pour violences à la suite d'une curieuse histoire.

Lucien Gilbert avait touché, à sa majorité, quelques milliers de francs qui constituaient l'héritage de son père, tué à la guerre. Il eut l'idée d'acheter un billet à une tombola et il gagna une automobile. Cette automobile, il la revendit, et toucha 11.000 francs, se crut soudain riche et, comme il disait à l'audience : « il prit du bon temps », ce qui rendait furieuse sa mère ainsi que le second mari de celle-ci, M. Hurlaux.

Les dépenses que faisait Lucien Gilbert provoquaient des scènes continuelles si bien que le jeune homme acheta un revolver et le mit à côté de lui quand il déjeunait avec son beau-père et sa mère.

Le 4 septembre dernier, une scène plus violente que les autres eut lieu, si bien que le beau-père, pris de peur sauta par la fenêtre et alla chercher la police-secours. Lorsque Lucien Gilbert vit les agents, il prit peur à son tour et se tira une balle en pleine poitrine. Il se blessa et fut transporté à l'Hôpital où il resta trois mois.

Hier après-midi, le Tribunal l'a condamné pour violences, à quatre autres mois de repos, mais en prison cette fois.

UN GÉNÉRAL SIAMOIS CONNU EN FRANCE IRA EN PRISON

On mande de Bangkok : Le général Thya Deghastin, qui était à la tête des troupes siamoises en France pendant la guerre, et qui exerçait jusqu'à ces derniers temps les fonctions de vice-président de l'assemblée législative, a été condamné aujourd'hui, à deux ans de prison pour avoir commis des actes de nature à soulever le mécontentement de la population.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE BRUXELLES

M. EDOUARD BOUCHERY PARTICIPERA A L'ORGANISATION DE LA SECTION FRANÇAISE

On sait que la Section française à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1935 sera la plus importante des sections étrangères. D'ores et déjà le Gouvernement français a pris des dispositions en vue d'assurer à la représentation nationale toute l'ampleur et tout l'intérêt qui conviennent. C'est ainsi que le ministère du Commerce et de l'Industrie a fait appel à un certain nombre de personnalités pour l'organisation de la Section française, désirant s'entourer de toutes les compétences souhaitables.

Par arrêté du ministre du Commerce, M. **Edouard Bouchery**, commissaire général de la Foire Commerciale et Internationale de **Lille**, tant en cette qualité qu'en celle d'industriel, a été désigné comme vice-président de la classe 108 : appareils et procédés de chauffage et ventilation, appareils ménagers, etc...

La précieuse expérience que M. Bouchery a acquise dans l'organisation des foires commerciales le désignait tout particulièrement pour cette mission.

LES FRAIS PROFESSIONNELS DES REPRÉSENTANTS, VOYAGEURS ET PLACIERS

Le Syndicat professionnel indépendant des Représentants, Voyageurs et Placiers nous communique :

« L'article 64 des décrets-lois du 20 juillet dernier sur la réforme fis.le a donné pour la détermination des bases d'imposition des traitements et salaires, les précisions suivantes :

» La déduction à effectuer du chef des frais professionnels est forfaitairement fixée à 10 % du revenu brut, après défalcation des versements des assurances sociales ou pour la constitution d'une retraite à capital aliéné. Pour les catégories de professions qui comportent normalement un pourcentage de frais plus élevé, le taux et le maximum de la déduction forfaitaire sont fixés par arrêté du ministre des finances.

» C'est assez dire l'importance de cette question de frais professionnels pour les représentants, voyageurs et placiers travaillant uniquement à la commission.

» Or, en raison de la difficulté des affaires, les représentants ont fait de nombreux efforts et sacrifices personnels : tournée élargie, voyages supplémentaires, acquisition d'une voiture automobile, etc. etc., ce qui a poussé à l'augmentation de leurs frais pour une diminution du chiffre d'affaires, due en partie par la baisse des prix de gros des produits.

» En dehors de certaines situations spéciales, le montant des frais étant supérieur aux commissions, on peut fixer pour de nombreux cas, un coefficient de charges à 70 % du montant brut des salaires.

» Les organisations syndicales ont naturellement fait de nombreuses démarches qui n'ont pas encore abouti ».

UNE RÉUNION DE PROTESTATION DIMANCHE, A TOURCOING

« Désirant démontrer aux Pouvoirs publics l'avis unanime de la corporation le Syndicat indépendants des Représentants, Voyageurs et Placiers de **Roubaix-Tourcoing**, invite tous les professionnels à une réunion de protestation qui aura lieu le dimanche 30 décembre à 10 h., café du Violon d'Or, 2, rue Delobel, à **Tourcoing**. »

LE 3e TIRAGE DE LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

PLUS DE 25 MILLIONS DE LOTS SERONT REPARTIS DANS NOS REGIONS VENDREDI PROCHAIN

Le « tirage de Noël » s'annonce sous les meilleurs auspices et ne le cédera en rien, comme intérêt, aux précédents. Plus de 25 millions de lots jailliront des cinq roues de la Fortune qui tourneront pour la troisième fois vendredi au Grand Théâtre de Lille, portant à plus de 100 millions la manne qui a fait — et qui fera — tant d'heureux dans nos départements libérés et recouvrés.

Des dispositions spéciales ont été prises pour donner à ce tirage le maximum de publicité, en sorte de satisfaire le public qui témoigne à la **LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES** un intérêt qui s'accroît chaque jour davantage.

Les numéros gagnants seront diffusés au fur et à mesure de leur tirage par les soins du poste RADIO P.T.T. NORD.

En outre, un reportage intégral de la cérémonie sera fait par le **POSTE PARISIEN**. Tous les « sans-filistes » de nos départements du Nord et de l'Est auront donc ainsi la possibilité de suivre les péripéties du tirage.

Précisons, qu'en raison de ces diffusions, la cérémonie commencera à 20 h. 30 très précises.

L'INCENDIE CRIMINEL D'HERGNIES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Au cours des premières constatations, le garde champêtre d'Hergnies, le chef de brigade de Condé, M. Queva, vint accompagné du gendarme Muchery et du garde mobile Alexandre, se livrer à une enquête.

Il était évident que l'on se trouvait devant une tentative criminelle d'incendie.

En effet, dans la maison dont toutes les portes étaient fermées au moment de l'arrivée des sauveteurs, l'électricité fonctionnait normalement. Il ne s'agissait donc pas d'un court-circuit. D'autre part, aucun appareil de chauffage n'était allumé depuis dimanche. Le feu prit dans l'escalier qui est fermé d'un côté par une porte donnant sur la cuisine, de l'autre dans la chambre à coucher. Il semblait bien que c'était de ce côté que le feu avait pris naissance.

Un chiffon imbibé de pétrole

Le chef Quéva et ses collaborateurs poursuivirent minutieusement leurs recherches. Sous l'escalier, à l'endroit où Mme Pillion rangeait de vieux effets, on trouva de nombreux chiffons calcinés et parmi eux, fait étrange, les vestiges d'un chiffon qui avait une forte odeur de pétrole. Près de ce chiffon, il y avait une allumette à peine brulée. On s'aperçut aussi que la lampe à pétrole laissée sur la table par Mme Pillion avait été changée de place. Enfin on découvrit un bidon de pétrole qui ne paraissait pas être la propriété des époux Pillion.

On se trouvait en présence d'un incendie criminel.

Qui a mis le feu ?

Qui était l'auteur de cet incendie ? L'enquête ouverte par la gendarmerie essaya de tirer au clair cette ténébreuse affaire.

Il fallait, semble-t-il, abandonner toute idée de vengeance de la part de Desse, détenu à Loos. On sait que, lors de son évasion, Desse avait proféré des menaces à l'égard de sa femme et de ses beaux-parents, mais l'homme est en prison et l'on imagine difficilement qu'un de ses complices soit venu faire ce mauvais coup.

Les gendarmes ont interrogé les époux Pellion. Ceux-ci avaient conclu pour leur maisonnette et leur modeste mobilier une assurance, portée depuis le début de l'année de 50.000 à 78.000 francs.

Les époux Pellion déclarèrent qu'ils ne pouvaient expliquer les causes de l'incendie, mais comme les dégâts atteignant, estiment-ils, cinq à six milles francs, ils déposèrent plainte contre inconnu.

Le chef Quéva energistra leur plainte, mais déjà il était fixé et avait la certitude que les auteurs de l'incendie seraient vite découverts.

Deux arrestations

Hier à 16 h., le parquet de Valenciennes, prévenu de ces faits, arrivait sur les lieux, MM. Jacquillard, substitut, Bernard, juge d'instruction et Goichot, commis greffier, commençaient leur enquête après avoir entendu les explications du chef Quéva.

Plusieurs témoins déposèrent devant les magistrats, puis devant ceux-ci se présentèrent les époux Malberti, qui avaient été convoqués pour 16 h. à Hergnies.

Ils déclarèrent aux magistrats du Parquet, qu'ils ne pouvaient expliquer les causes du sinistre. A leur départ de la maison de M. Pellion, tout était normal et ils n'avaient rien remarqué ni rien fait qui eut pu provoquer l'incendie.

La conviction des magistrats cependant était faite et malgré leurs protestations d'innocence, les époux Malberti s'entendaient inculper d'incendie volontaire. On présume qu'ils ont voulu brûler la maisonnette fort bien assurée, pour obtenir une partie de la somme versée par l'assurance.

A 18 h. 15, en même temps que les magistrats du Parquet, ils quittaient Hergnies et, escortés de gendarmes, étaient amenés à la maison d'arrêt de Valenciennes, où ils ont été écroués.

L'enquête se poursuit.

LA BAISSE DU PRIX DU PAIN

On sait qu'en demandant au Parlement le vote du projet relatif à l'assainissement du marché du blé, le Gouvernement avait annoncé qu'il entraînerait automatiquement la baisse du prix du pain.

La loi étant promulguée, il est probable que cette baisse interviendra aujourd'hui ou demain au plus tard.

Rappelons que cette baisse serait au moins de 20 centimes par kilo de pain.

UN GRAVE ACCIDENT DE CHASSE PRÈS DE MONTDIDIER

Un accident de chasse vient de se produire au lieudit « Tous Vents », sur le territoire de la commune de **Brasles**, dans l'arrondissement de **Montdidier**.

Un groupe d'amis s'était rendu à la chasse dans un bois et parmi eux se trouvaient M. Lucien Diot, 19 ans, et M. Albert Bonnay, âgé de 57 ans.

Plusieurs pièces figuraient déjà au tableau lorsque, à un endroit du bois, un terrier fut découvert dans un talus broussailleux. M. Bonnay se mit en embuscade au sommet du talus ce pendant que M. Diot se plaçait plus bas que le terrier. Soudain, un lapin s'enfuit. M. Bonnay tira aussitôt dans sa direction mais la charge vint atteindre en pleine face le jeune Diot, qui tomba gravement blessé.

Ses amis le transportèrent aussitôt chez le docteur Ruin, à **Marseuil**, où il a été conservé en traitement, son état ne permettant pas de le transporter. On ne peut encore se prononcer sur les suites de cet accident.

Les gendarmes ont procédé à une enquête pour établir les responsabilités.

L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE SUR LES SERVICES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A LILLE

M. **Plytas**, Inspecteur général au ministère de l'Intérieur, venu enquêter à Lille sur les services de l'Assistance publique, a terminé son enquête.

Il est retourné hier à Paris et rendra compte du résultat de ses investigations au ministère de l'Intérieur.

UN PEINTRE-MÉDIUM DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS EXPOSE A DOUAI UN CURIEUX TABLEAU

Depuis quelques jours est exposé au siège du Foyer de Spiritualisme, 53, rue du Canteleux, à **Douai**, un tableau extrêmement curieux, d'une richesse et d'une harmonie de couleurs étonnantes et d'un effet décoratif qui fait songer, mais en plus méticuleux, en plus fouillé, aux plus travaillés des tapis d'Orient.

Il est fait d'une infinité de motifs, triangles, carrés, losanges, disposés avec une parfaite symétrie, mais tous absolument différents les uns des autres. Il n'est pas deux dessins qui soient semblables. Et pourtant, à première vue, on est tout de suite porté à croire que les fractions qui correspondent en symétrie se ressemblent. Mais à l'examen on se rend compte du contraire. Il n'est pas un détail qui soit le même.

Dans le centre de cette toile imposante — elle mesure 4 mètres de long sur 2 de large, une double et imposante composition encadre une grande croix byzantine et s'inspire de l'Orient, comme d'ailleurs toutes les parties du tableau. On y remarque aussi des têtes de personnages au type hindou et çà et là des inscriptions qui sont comme des actes de foi : Aime, crois, espère, amour, sagesse, sacrifice, résurrection.

Ce tableau plein de mystère dans sa composition est l'œuvre d'un peintre médium, M. Victor SIMON, de **Fouquières-lez-Lens**.

L'autre jour nous avons rencontré M. Simon, près de sa toile, au Foyer du Spiritualisme, auquel il appartient.

La barbe d'un blond vénitien qui encadre son visage clair aux yeux très doux lui fait une tête de Christ. C'est un homme grand et jeune.

Il nous a exposé sans pouvoir cependant en expliquer le mystère, comment il fut amené à composer son œuvre.

— J'étais caissier chez un officier ministériel de Lens, nous dit-il, quand un jour une irrésistible volonté s'imposa à la mienne. « Tu feras un grand tableau », me disaient ces forces secrètes.

Tout d'abord je m'inquiétai, car n'ayant jamais tenu un crayon à dessin, encore moins un pinceau, ne sachant absolument rien de l'emploi des couleurs, je ne pensais pas pouvoir réussir.

Mais de jour en jour la volonté mystérieuse se fit plus pressante et m'ordonna de quitter mon emploi pour accomplir l'œuvre commandée.

Automatiquement, j'achetais une grande toile de 2 mètres sur 4, des pinceaux et des couleurs.

— Mais quelles couleurs avez-vous achetées ?

— Je ne sais pas. J'obéissais à la volonté qui me guidait et je ne me suis procuré, sans m'en rendre compte, que les seules couleurs à l'huile qui devaient m'être nécessaires.

— Et de quelle façon avez-vous procédé ?

— J'ai commencé à peindre la partie droite du tableau de haut en bas ; puis la partie gauche et enfin le centre.

— Vous rendiez-vous compte de ce que vous faisiez, de ce que vous deviez faire ?

— Non, je me laissais guider par les forces qui menaient ma main. J'ai même ainsi travaillé des deux mains à la fois. Et dans ces moments où je travaillais j'éprouvais une grande satisfaction spirituelle, un grand bien-être.

— Ainsi, vous ignorez la signification de tout ce que représentent l'ensemble et les détails de votre œuvre.

— Totalement. Je sais que je vais faire un autre tableau, mon guide me l'a dit, mais je n'ai aucune idée de ce qu'il sera.

L'étrange et magnifique composition où l'on rencontre des arabesques qui forment des masques grimaçants, des contours du corps humain et toute empreinte du mystérieux Orient, est un beau sujet d'études psychologiques.

Chaque jour de nombreux visiteurs viennent voir le tableau étonnant de M. Victor Simon. Tout le monde, même parmi les plus sceptiques, s'accorde à trouver cela extraordinaire. Il restera exposé au Foyer du Spiritualisme de Douai jusqu'au 31 décembre. Après quoi son auteur l'expédiera à Paris où il prendra place au Salon des Indépendants.

R. J.

Le peintre-médium Victor SIMON, de Fouquières-lez-Lens, à côté de son tableau dont notre cliché reproduit une partie.

L'AGRESSION DE GARDES-CHASSE A SIVRY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La nuit était noire et calme, une petite brise soufflait cependant dans le bois où tout semblait endormi.

M. Deroyer, à un certain moment, crut cependant entendre un léger bruit et à l'attitude de son chien, il n'eut plus aucun doute. Son attention ayant été attirée dans la direction d'où provenait le bruit, il vit bientôt arriver deux braconniers.

D'un commun accord avec le garde Dubois, ils prirent les dispositions nécessaires pour leur couper la retraite. M. Deroyer leur cria : « Halte ! ». Les deux braconniers firent demi-tour, puis l'un d'eux, se retournant, épaula et fit feu dans la direction du garde forestier Maurice Deroyer. Le garde ayant vu le braconnier épauler son fusil et le mettre en joue, eut la présence d'esprit de se baisser, la charge de plomb lui passa au-dessus de la tête. Il se débarrassa de sa laisse et tira aussitôt un coup de fusil vers le sol pour arrêter la fuite des braconniers. Puis il tira une seconde fois dans leur direction.

Son chien, réputé pour l'attaque des braconniers, voyant tomber son maître, ne s'était pas lancé à la poursuite des braconniers.

M. Compasi, qui se trouvait avec M. Deroyer, en le voyant tomber, avait pensé qu'il était blessé. Il se porta à son secours, sans se mettre à la poursuite des fuyards.

Les gendarmes de Sivry (Belgique) et de **Trélon** furent mis au courant des faits, et, de concert, procédèrent à une enquête. Hier matin, les gardes se rendirent sur les lieux de l'agression, dans la parcelle du bois de M. Hardy, à **Sivry**, et procédèrent à des recherches. Ils retrouvèrent sur place un chapeau mou, quatre cartouches et un couteau dont le manche avait été touché par un plomb, ce qui laisserait à supposer que l'un des braconniers a été blessé.

Le chien policier « Marion »

Les gardes, pour faciliter les recherches, avaient fait appel à un chien policier, « Marion », un descendant de la célèbre « Mascotte », dont la réputation est étendue dans toute la Belgique.

L'heureux propriétaire de ce chien, qui habite Liége, ne demande pas moins de 700 francs pour ce genre de recherches, car cette bonne bête a déjà fait découvrir l'auteur d'un vol de 300.000 fr.

Hier, mercredi, à 11 heures, les gardes se trouvaient donc réunis avec le chien « Marion », à l'endroit où les coups de feu furent échangés, pour procéder à la reconstitution.

Après avoir flairé à plusieurs reprises le chapeau mou et le couteau, l'intelligente bête suivit une piste dans le bois et fit accomplir aux gardes et aux gendarmes qui l'accompagnaient, un trajet de plus de dix kilomètres.

L'endroit où les faits se sont passés se trouve à environ 700 mètres de la frontière française, en plein bois ; le chien suivit sa piste, pénétra en France, pour remonter ensuite dans la direction de **Montbliard** (Belgique) à travers bois et prairies, pour aboutir dans une ferme. Il revint ensuite en France, vers le village d'**Eppe-Sauvage**, qu'il traversa sans s'arrêter, puis reprit la route de **Sivry**. Sur cette route, il fit deux nouvelles pauses dans deux fermes différentes, à 50 mètres de la route. A la deuxième pause, par trois fois l'animal est revenu à la porte ; l'individu cherché ne se trouvait cependant pas à la ferme. C'était fini, le chien ne voulut plus continuer ses recherches.

Les gendarmes de **Trélon** et de Sivry continuent leur enquête.

A **Eppe-Sauvage**, nous avons pu voir le propriétaire d'une chasse qui a assisté aux recherches par le chien policier « Marion ». Il a su aussi qu'un docteur étranger, résidant assez loin de la commune, était venu pour prodiguer ses soins.

Le garde forestier Deroyer Maurice, de Sivry, nous a reçu également et nous a confirmé les circonstances de cette agression. « C'est, dit-il, grâce à ma présence d'esprit que je n'ai pas été touché, si je ne m'étais pas couché, j'aurais été infailliblement atteint par la charge de plomb, car la bourre a été retrouvée dans ma direction ».

L'un des braconniers était grand et l'autre plus petit. On suppose qu'ils sont domiciliés à **Eppe-Sauvage**.

Les Parquets de **Charleroi** et d'**Avesnes** auront à s'occuper de cette affaire.

LES FUNÉRAILLES DE Mme A. REBOUX

Directrice du « Journal de Roubaix »

Hier matin ont été célébrées à Roubaix, les funérailles de Mme **REBOUX-HOSTIAUX**, Directrice du « Journal de Roubaix ».

Un peu avant 10 h. 30 le cortège funèbre partit du domicile, Grande-Rue, pour se rendre à l'église Saint-Martin.

En tête du cortège une délégation de l'U.R.D. portait une couronne offerte par ce groupement, puis celle du personnel du journal ainsi qu'une plaque de marbre ; sur le char porte-couronnes nous avons noté celles de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord, de l'Agence Havas, de la Chembre Syndicale de la Publicité, de la section du Nord du Syndicat des Quotidiens régionaux, du Vélo-Club Lourquennois, des Papeteries de Corbehem, des Messageries Hachette, du Syndicat des Marchands de Journaux de Roubaix-Tourcoing, etc...

Puis venait le corbillard précédé d'un porteur qui sur un coussin exposait les insignes de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de Léopold de la défunte.

Derrière le char funèbre le deuil était conduit par M. Jacques Demey, petit-fils de Mme Reboux, suivi par la famille et le personnel du journal.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Edouard Roussel, Sénateur du Nord ; Henri Langlais, Directeur de « La Dépêche » de Lille, Président de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord ; Emile Ferré, Directeur de « L'Echo du Nord », Président de la Presse Républicaine Départementale ; Eugène Dutbolt, Président des Semaines Sociales de France ; Eugène Mathon, Président du Comité Central de la Laine ; Jacques Masurel, Président des Amis de Tourcoing ; Louis Thaune, Consul général de Belgique, et Léon Beauaire, Chef des Services de Publicité du « Journal de Roubaix ».

Parmi l'assistance nous avons noté la présence de MM. Guillon, Préfet du Nord et Chulliat, chef de cabinet ; Daniel-Vincent, Sénateur, ancien ministre ; Nicolle, Des Rotours, Delsart, Coutel, Brodel, Vincent, Députés ; Lierman, Détailleur, anciens députés ; Guilbaut, conseiller général ; Thellier-de Poncheville, conseiller d'arrondissement ; Renier, directeur de l'Agence Havas ; Vincent et Guillaume, directeurs de la succursale de Lille ; Fernand Destin, secrétaire général du Syndicat des Quotidiens régionaux.

Notre journal était représenté par Mme Eugène Guillaume, Directrice ; MM. Marcel Poivent, Directeur des Services ; Lucien Le Masson, Rédacteur en chef ; G. Fleury, Administrateur et E. Gest, Chef des Services de vente.

On notait encore M